



INTÉGRER LE CFMI

CONCOURS D'ENTRÉE 2023

PRÉSÉLECTION *Résultats à partir du 6 avril*

Lettre de motivation + curriculum vitae (formation générale, parcours de formation musicale détaillé, pratiques artistiques, expérience(s) professionnelle(s), autre).

A envoyer à
contact.cfmi@universite-paris-saclay.fr
avant le 15 mars 2023

ADMISSIBILITÉ *17 avril*

- Interprétation artistique instrumentale ou vocale
- Pratique vocale

ADMISSION *18-20 avril*

- Commentaire d'écoute
- Déchiffrage
- Invention musicale sur corps sonore puis improvisation collective instrumentale ou vocale
- Mise en situation de communication
- Entretien

RÉSULTATS *à partir du 24 avril*

INTERPRÉTATION ARTISTIQUE

INSTRUMENTALE OU VOCALE

Durée : 5 à 10 min

DESRIPTIF

Le/la candidat.e interprète deux œuvres de son choix, de répertoires différents. L'une des deux pièces peut être une création personnelle. Il/elle peut se présenter seul.e ou accompagné.e. Epreuve ouverte à toute forme de pratique et tous styles musicaux. Le cas échéant, des musicien.nes poly-instrumentistes (ou instrument et voix) peuvent mettre en valeur ces compétences dans leur programme.

ATTENDUS

- Maîtrise technique en adéquation avec le répertoire présenté. Niveau de référence : fin de 3ème cycle de conservatoire.
- Engagement artistique, qualités de l'interprétation.
- Différenciation stylistique des œuvres présentées.

PRATIQUE VOCALE

Durée : 5 à 10 min

DESRIPTIF

Le/la candidat.e interprète deux chansons de son choix, de styles différents, à l'exclusion du répertoire de la chanson enfantine. L'amplification de la voix n'est pas autorisée. L'une des deux chansons doit être chantée en français. Il/elle peut choisir d'interpréter une composition personnelle. Il/elle peut se présenter seul.e, a cappella ou accompagné.e (par lui/elle-même, par un.e accompagnateur.ice ou une petite formation).

ATTENDUS

- Compétences vocales (soutien, justesse etc.)
- Maîtrise vocale dans le domaine de la chanson
- Pertinence stylistique
- Qualités d'interprète

A l'issue de ces épreuves d'admissibilité, le jury établit la liste des candidat.es retenu.es pour les épreuves d'admission.

COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Durée : 1h30

DESRIPTIF

Commentaire écrit de deux œuvres (ou extraits) proposées à l'écoute (environ 3 minutes chacune, entendue 3 ou 4 fois).

Éléments d'analyse : caractère, structure, instrumentation,...

Situation de l'œuvre dans son contexte : historique, esthétique, culturel, social etc.

ATTENDUS

- Évaluation de la culture musicale du/de la candidat.e, de sa capacité d'écoute et de son aptitude à décrire et organiser ce qu'il/elle perçoit.
- Capacité à argumenter et rendre compte d'une perception personnelle et sensible, à travers une bonne maîtrise de l'expression écrite.

DÉCHIFFRAGE

Durée : 10 min

DESRIPTIF

Préparation et restitution a cappella d'une courte chanson avec paroles, proposée par le jury.

Possibilité de s'aider de son instrument pendant la préparation.

ATTENDUS

- Capacité à lire et chanter un texte simple avec paroles

INVENTION MUSICALE SUR CORPS SONORE PUIS

IMPROVISATION COLLECTIVE INSTRUMENTALE OU VOCALE

Durée : 15 min

DESRIPTIF

Invention musicale (10 min)

les candidats ont 10 mn pour élaborer, avec des corps sonores et en petit groupe, une séquence d'invention musicale collective d'une durée de 3mn. Cette séquence est présentée au jury à l'issue de la préparation.

Improvisation collective (3-4 min)

A partir du tirage au sort d'une suggestion poétique, le même groupe propose une improvisation (vocale ou instrumentale) de 3 à 4 minutes - sans temps de préparation.

ATTENDUS

- Capacité à s'engager dans le jeu d'invention
- Capacité d'écoute collective et d'interaction
- Capacité à développer un discours musical
- Engagement artistique et créativité
- Maîtrise instrumentale ou vocale en situation d'improvisation.

MISE EN SITUATION DE COMMUNICATION

Durée : 3 à 5 min

DESCRIPTIF

Par les moyens artistiques de son choix (vocal, instrumental, corporel, chorégraphique, théâtral etc.), le/la candidat.e exprime et transmet au jury une idée, un concept, un sujet qui lui tient à cœur, à l'exclusion de thématiques portant sur la musique, l'enfant ou la pédagogie. Cette communication, préparée en amont des épreuves, peut faire appel à quelques accessoires.

ATTENDUS

Cette épreuve permet d'apprécier la capacité du/de la candidat.e à capter l'attention, émouvoir, intriguer, communiquer avec conviction sur un sujet de son choix. Seront notamment pris en compte :

- La qualité de la préparation
- L'originalité et le caractère personnel de la communication
- La structuration et la clarté des propos
- La créativité
- La pertinence et la maîtrise du ou des moyens d'expression mis en œuvre.

ENTRETIEN

Durée : 30 min

DESCRIPTIF

Retour sur les épreuves et échange avec le jury

ATTENDUS

Cet entretien porte notamment sur

- Le projet professionnel du/de la candidat.e
- La motivation
- La culture musicale et artistique
- La capacité à se projeter dans la formation
- La perception du métier
- L'appétence à la formation proposée par le CFMI

A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit une liste de candidat.es admis.es, éventuellement complétée par une liste d'attente.

NB : L'admissibilité reste acquise d'une année sur l'autre.